



Aide&Assistance à Domicile
Association loi 1901 - Fédération UNA

Tarifs

2AD Yvelines est une association, loi 1901, qui n'a aucun objectif de profits. Elle est dirigée par des bénévoles en charge de la gestion générale de l'association.

Une équipe de salariés constituée d'aides à domicile, formée et expérimentée est à votre disposition pour vous apporter de très nombreux services. Elle est encadrée par une direction qui est en permanence à l'écoute de ses usagers.

Nos tarifs prestataires sont net (exonérés de TVA), ils comprennent :

Le salaire, les charges sociales et les congés payés car c'est l'association qui emploie le salarié,

Le coût des démarches administratives que nous réalisons pour vous auprès de divers organismes,

L'arrêt ou la suspension des prestations pour des raisons médicales ne sont pas facturées,

De même, en nous informant 48 heures avant votre absence, les prestations annulées ne vous seront pas facturées,

Le remplacement de l'aide à votre service par un autre salarié en cas de maladie ou de vacances de ce dernier,

La disponibilité d'une responsable dédiée pour toute question.



Aide&Assistance à Domicile
Association loi 1901 – Fédération UNA

La mise à disposition d'une liste de prestataires partenaires de 2ad Yvelines

Notre tarif de référence est de 23,50 Euros (en tant qu'association, 2AD Yvelines et exonérée de TVA)

2ad Yvelines offre de nombreux services pour répondre à la demande de ses usagers. Ces services sont assurés par des professionnels formés ou diplômés et expérimentés (1).

Pour connaître le montant des services qui vous correspondent nous vous proposons de nous contacter aux horaires d'ouverture de nos bureaux (2)

2ad Yvelines assure ses services les dimanches et jours fériés (3). Sur la base de notre tarif de référence, nos prestations sont facturées suivant le service proposé (4). Le tarif horaire est de 25,50 Euros, pour 2 heures il est de 23,50 Euros ; le tarif pour une heure ou deux heures d'aide à la toilette est de 27 Euros.

Pour les familles enfants une Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale (TISF) apporte un service complet, y compris aux bébés dès le premier âge, de Soutien à la fonction parentale. Elle est facturée 40,35 Euros de l'heure. L'assistante de vie aux familles (AVF) est facturée 23,50 Euros pour 2 heures, 25,50 Euros pour une l'heure.

2ad Yvelines dispose d'un service d'accompagnement véhiculé facturé suivant le lieu où se situent ses usagers : Secteur de Maisons-Laffitte, le Mesnil-le-Roi : 7 Euros, hors secteur : 0,6 Euros /km.

L'association 2ad Yvelines est une association à but non lucratif, une cotisation annuelle de 25 Euros est demandée à ses membres.

Notre association est conventionnée par plusieurs caisses. Votre participation est calculée en fonction de vos ressources. Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV), Aide Personnalisée d'Autonomie (APA), Caisses de retraite, Mutuelles, ... Caisse d'Allocation Familiale (CAF), dispositifs tel que AMDOMI en cas d'hospitalisation, ... Là aussi nous vous proposons de nous contacter pour plus d'informations (2)

- (1) *Agents à domicile, auxiliaires de vie, auxiliaires de vie aux familles, techniciennes d'Intervention Sociales et Familiales*
- (2) *Nos bureaux sont ouverts du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00. 7d rue d'Achères - 78600 - Maisons-Laffitte - Tel : 01 39 12 80 50 - contact@2ad-yvelines.fr - SMS au 07 67 80 48 76*



Aide & Assistance à Domicile
Association loi 1901 - Fédération UNA

- (3) *Nos services sont assurés 7 jours /7 - Tarif majoré de 50% les dimanche et jours fériés, de 100% le 1^{er} mai.*
- (4) *Nos services portent sur : L'entretien du domicile et sur le repassage. L'aide à la toilette, au lever coucher. Les courses de proximité, la préparation des repas. L'accompagnement pour une promenade à pied. Les petits travaux de couture. Les déplacements en voiture de proximité (coiffeur, médecin, ...)*

Le soutien à la personne -naissance - maladie - difficulté sociale - handicap - sortie d'hôpital, ...)

Pour les familles avec enfants : Les soins, la préparation et la prise du repas des nourrissons ou des enfants, les activités d'éveil, le soutien parental dans l'éducation des enfants, les sorties d'école, ...

Déduction fiscale

Le montant de nos facturations est soit déductible de vos impôts à hauteur de 50%, dans la limite du plafond autorisé, soit soumis à un crédit d'impôt. (Suivant la législation en vigueur)